Commune de VACHERESSE

ARRÊTE DU MAIRE N° AM2024_31

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
MONTEE DES PEZAIRES

Le Maire-adjoint de VACHERESSE,

Vu le Code de la Route et notamment l'article L.411-1,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,
Vu la demande présentée par l'entreprise GIAMMATTEO RESEAUX - 26500 BOURG LES VALENCE pour la réalisation de travaux de reprise de poteaux ENEDIS, montée des Pézaires,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux évoqués supra,
Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour l'entreprise y intervenant,
Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules, montée des Pézaires,

ARRÊTE

Article 1er : Pendant la période du 27 mai 2024 au 21 juin 2024, de 8h à 17h, la circulation montée des Pézaires sera interdite à tous les véhicules.

Article 2 : La mise en place de la signalisation temporaire sera effectuée par l'entreprise responsable des travaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ABONDANCE,
- Entreprise GIAMMATTEO RESEAUX - 26500 BOURG LES VALENCE

Fait à VACHERESSE, le 22 mai 2024

Pour le Maire empêché,
Le Maire-adjoint,

MAIRIE de VACHERESSE
74 Hte-Savoie

Jean TUPIN-BRON